

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
octroyant une subvention au Conseil des pouvoirs
organisateur de l'enseignement officiel neutre subventionné
(CPEONS) pour assurer la mise en oeuvre de la formation en
cours de carrière des membres du personnel directeur et
enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de
l'enseignement de promotion sociale
(budget 1999 - DO 56 - AB 43.08 - PA 54)**

A.Gt 08-07-1999

M.B. 15-10-1999

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 1998 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1999;

Vu le décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 9;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1995 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 5, § 1er, 5°;

Vu l'accord de l'Inspecteur des Finances du 21 juin 1999;

Vu l'accord du Ministre du Budget du 29 juin 1999;

Le Ministre des Finances, du Budget et de la Fonction publique,

Arrête :

Article 1^{er}. - Une subvention globale de F 1 195 334 à imputer à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 43.08, programme d'activité 54, division organique 56 du budget de la Communauté française, dépenses du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, année budgétaire 1999, est allouée au Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel Neutre Subventionné (CPEONS) - n° de compte 210-0202481-94.

Article 2. - La subvention visée à l'article 1er est destinée à couvrir la réalisation de projets de formation s'inscrivant dans le cadre de la formation en cours de carrière, telle que définie par le décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale.

Les projets visés à l'alinéa 1er sont répertoriés dans le tableau suivant :

<u>Projet n° 1</u>	Intitulé :	Eléments d'andragogie (formation des adultes)
	Opérateur :	Centre provincial de Formation pédagogique Avenue de Gaulle 102 7000 Mons
	Période de formation :	Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
	Convention :	Entre le CPEONS et la Province de Hainaut
	Montant :	BEF 56 900
	Objectifs :	Amener les participants à adapter la relation éducative à un public adulte

Projet n° 2 Intitulé : De la coupe-couture habillement à la décoration du home
Opérateur : Centre provincial de Formation pédagogique
Avenue de Gaulle 102
7000 Mons
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS et la Province de Hainaut
Montant : BEF 73 840
Objectifs : Améliorer les compétences des enseignants de la spécialité dans :
- leur connaissance des styles et harmonie du logis;
- les techniques spécifiques à la confection des rideaux et tentures;
- les techniques spécifiques de recouvrement et de gainage.

Projet n° 3 Intitulé : La communication interpersonnelle
Opérateur : Centre provincial de Formation pédagogique Avenue de Gaulle 102 7000 Mons
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS et la province de Hainaut
Montant : BEF 80 850
Objectifs : Donner aux enseignants les outils d'analyse et de diagnostic en vue d'améliorer les relations interpersonnelles et la relation face au groupe

Projet n° 4 Intitulé : Formation continuée des enseignants de promotion sociale : lecture critique d'un dossier de régime 1 (Unité de formation 982301U36C1)
Opérateur : IPSMa - Atelier Ferrer
Bd Roullier 1
6000 Charleroi
Période de formation : Du 1er juin 1999 au 24 décembre 1999
Convention : Entre le CPEONS et la province de Hainaut
Montant : BEF 129 020
Objectifs : Cfr capacités terminales du dossier pédagogique de l'unité de formation

Projet n° 5 Intitulé : Découverte de l'enseignement de promotion sociale
Opérateur : Centre provincial de Formation pédagogique
Avenue de Gaulle 102
7000 Mons
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS et la Province de Hainaut
Montant : BEF 34 000
Objectifs : Permettre à l'agent de se familiariser avec les différentes structures administratives

de l'enseignement de promotion sociale

- Projet n° 6 Intitulé : Participation à un groupe de travail
Opérateur : Centre provincial de Formation
pédagogique
Avenue de Gaulle 102
7000 Mons
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS et la province de
Hainaut
Montant : BEF 54 000
Objectifs : Permettre à l'agent d'acquérir les notions
nécessaires afin de participer activement à
un groupe de travail chargé d'élaborer un
nouveau dossier pédagogique
- Projet n° 7 Intitulé : DAO à l'usage des professeurs de dessin
dans l'enseignement de promotion sociale
Opérateur : ICET de travaux publics
Rue Pouplin 27
4000 Liège
Période de formation : Du 8 octobre 1999 au 25 novembre 1999
Convention : Entre le CPEONS et la ville de Liège
Montant : BEF 165 720
Objectifs : Actualisation des techniques du métier de
dessinateur
- Projet n° 8 Intitulé : Formation à la méthode du travail
autonome, notamment pour la guidance
des recherches et des épreuves intégrées
Opérateur : Formation continuée (enseignement de
promotion sociale)
Rue Jonfosse 80 4
000 Liège
Période de formation : Du 12 octobre 1999 au 16 décembre 1999
Convention : Entre le CPEONS et la ville de Liège
Montant : BEF 64 740
Objectifs : Rendre les enseignants capables :
- d'acquérir et de mettre à jour des
connaissances pédagogiques liées à
l'application du régime 1;
- d'acquérir ou d'améliorer les méthodes
pédagogiques actives de formation des
adultes;
- de mettre en pratique des activités de
méthodes de travail et de guidance;
- de privilégier les activités de découverte,
de production et de création; - de mener
une réflexion concernant leurs activités
méthodologiques;
- d'évaluer leur travail et d'assumer les
remises en question qui découleraient de
cette évaluation.
- Projet n° 9 Intitulé : Les matières plastiques
Opérateur : Cours communaux de technologie
industrielle
Quai du Condroz 15

4020 Liège
Période de formation : Du 1er décembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS et la ville de Liège
Montant : BEF 60 240
Objectifs : Amener les enseignants des cours de sciences et de technique à différencier les matières plastiques :
- (usage, tri, recyclage,...);
- Découvrir ce qu'est une macromolécule; -
Classification et inventaire des matières plastiques;
- Procédés de polymérisation.

Projet n° 10 Intitulé : Aspects pédagogiques du régime 1
Opérateur : Centre de formation pédagogique permanente de la région de Charleroi (CEPEC) Rue du Dur 2
6061 Montignies-sur-Sambre
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CEPEC et le CPEONS
Montant : BEF 120 560
Objectifs : Traduire, au niveau des pratiques de classe, le volet pédagogique relatif au régime 1

Projet n° 11 Intitulé : L'évaluation dans l'enseignement de promotion sociale
Opérateur : Inspection pédagogique de la ville de Bruxelles
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS, la ville de Bruxelles et le Centre universitaire de Charleroi (Cunic)
Montant : BEF 60 000
Objectifs : Amener les participants à réfléchir sur leurs pratiques de l'évaluation et sur les évolutions dont elles pourraient bénéficier

Projet n° 12 Intitulé : La culture arabo-musulmane
Opérateur : Inspection pédagogique de la ville de Bruxelles
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS, la ville de Bruxelles et le Centre universitaire de Charleroi (Cunic)
Montant : BEF 30 000
Objectifs : Mettre en évidence le rôle de la culture arabo-musulmane sur les valeurs, attitudes et comportements des jeunes issus de l'immigration

Projet n° 13 Intitulé : Le port de la voix
Opérateur : Inspection pédagogique de la ville de Bruxelles
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS, la ville de Bruxelles et le Centre universitaire de Charleroi (Cunic)

Montant : BEF 30 000
Objectifs : Permettre aux participants de tirer davantage profit de leur voix dans un environnement difficile

Projet n° 14 Intitulé : Gestion du stress
Opérateur : Inspection pédagogique de la Ville de Bruxelles
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS, la ville de Bruxelles et le Centre universitaire de Charleroi (Cunic)
Montant : BEF 30 000
Objectifs : Donner aux participants des outils leur permettant de connaître leur stress, de le dominer et de le prévenir

Projet n° 15 Intitulé : Formation continuée des enseignants : Culture Internet et pédagogie (unité de formation)
Opérateur : Ville de Wavre Cours commerciaux et industriels
Rue du Chemin de fer 18
1300 Wavre
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 31 décembre 1999
Convention : Entre le CPEONS et la ville de Wavre
Montant : BEF 86 120
Objectifs : Cfr capacités terminales du dossier pédagogique

Projet n° 16 Intitulé : - Gestion d'un processus d'évaluation assisté par ordinateur (unité de formation);
- Gestion de la guidance d'un processus d'évaluation assisté par ordinateur.
Opérateur : IPFC
Rue Delcroix 33
1400 Nivelles
Période de formation : Du 15 octobre 1999 au 24 novembre 1999
Convention : Entre le CPEONS et la province de Brabant
Montant : BEF 46 744
Objectifs : Cfr capacités terminales des dossiers pédagogiques

Projet n° 17 Intitulé : Introduction à Internet
Opérateur : COCOF et Firme «Key Job»
Période de formation : Du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000
Convention : Entre le CPEONS, la COCOF et «Key Job»
Montant : BEF 72 600
Objectifs : Permettre au personnel enseignant d'acquérir l'outil Internet et de s'adapter aux nouvelles techniques de communication afin de les utiliser dans de nouvelles perspectives didactiques

Article 3. - La subvention visée à l'article 1er sera liquidée, en une seule tranche, à la signature du présent arrêté.

Le cas échéant, la subvention visée à l'alinéa 1er est diminuée des montants correspondant aux rémunérations des chargés de cours assurant la formation en cours de carrière.

Article 4. - Au terme de chacun des projets visés à l'article 2, le réseau bénéficiaire doit, dans les trois mois, transmettre au Service de l'enseignement de promotion sociale de la Direction générale de l'enseignement non obligatoire, Cité administrative de l'Etat, boulevard Pachéco 19, boîte 0, bureau 4007, à 1010 Bruxelles, les documents suivants :

1° le compte détaillé, en double exemplaire, des dépenses visées à l'article 2 à la rubrique «Montant» de chaque projet;

2° les pièces justificatives relatives à toutes les dépenses visées au 1°. Ces pièces doivent être établies en double exemplaire et reprises par ordre chronologique sur un relevé récapitulatif également établi en double exemplaire.